

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

31 octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE

31 octobre 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 5 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DESBOIS, Mme GUYON, , Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER

Absents excusés :

M. Fabien LECERF donne procuration à M. Franck BARRIER

Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET

M. Pascal JOUSSE donne procuration à M. DEGOULET

M. Miguel FIMIEZ

M. Cédric CHARBONNEAU

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Lydia DESBOIS

8. Révision de loyer

Délibération DE08-05112024

Loyer 17 rue de la Gare :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer du logement situé 17 rue de la Gare selon l'indice de référence des loyers. Celui-ci doit être révisé au cours du 4^{ème} trimestre de l'année conformément au bail signé.

L'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2024 s'élève à 144,51 euros. Le montant actuel du loyer est de 371,92 euros.

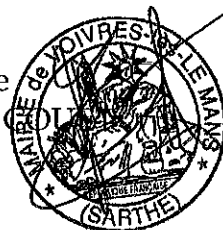
Le loyer appliqué après avoir été révisé s'élèverait à :

$371,92\text{€} \times ((144,51 \text{ (indice 2024)} / 141,03 \text{ (indice précédent)}) = 379,35\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter le loyer du 17 rue de la Gare à 379,35€. Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 novembre 2024

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS